



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° 05 29 .02 24

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
22 février 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/02/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, BOUR Patrice, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAIS Martine, DOS SANTOS Marinette, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PIOT Bernard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BORDE Odile à JOBERT Didier, DEROZIERES Jean-Luc à RENARD Régis, HACKEL Claude à GAGNANT Thomas, MARY Pierre à BARBIEUX Philippe, VAN-RYSEGHEM Isabelle à PETIT Pascale, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, GATINOIS Michel, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, MAITRE Pierre-Frédéric, VAIRELLES Mickaël, YOT Olivier, LEMOINE Pascal

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....32
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....12
Votants.....38

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS

Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil de Communauté que les crédits sont ouverts suite au vote du Budget Primitif (BP) par l'Assemblée Délibérante. Néanmoins, il peut s'avérer nécessaire d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dès le mois de janvier, avant que le budget primitif n'ait pu être voté.

Dans l'attente du vote du BP, l'ordonnateur dispose des crédits reportés de l'exercice correspondant aux restes à réaliser. Ainsi, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater, dès le 1^{er} janvier de l'exercice, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame la Vice-Présidente indique qu'une erreur s'étant glissée dans la délibération d'ouverture de crédit présentée lors de la réunion de Conseil du 11 décembre 2023, il y a lieu de délibérer à nouveau.

Après avoir entendu, l'exposé de la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, dès le 1^{er} janvier de l'exercice 2024, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel que présentées dans les tableaux ci-dessous

BUDGET GENERAL**Section d'investissement**

+/-

Chapitre	Compte	Prévu 2023	Ouverts 2024	Pourcentage
----------	--------	------------	--------------	-------------

Dépenses

20- Immobilisations incorporelles		40 000 €	10 000 €	25%
204 – Subventions d'équipement versées		53 000 €	10 000 €	19%
21- Immobilisations corporelles		498 000 €	100 000 €	20%
22- Immobilisations reçues en affectation		5 000 €	- €	0%
23- Immobilisations en cours		0 €	0 €	0%
2313- Constructions				
2318- Autres immobilisations corporelles				
Opération d'équipement n° 38 - construction gendarmerie		120 000 €	30 000 €	25%
Opération d'équipement n° 96 - Maison de l'enfance		15 000 €	3 750 €	25%
Opération d'équipement n° 105 – Sentier de promenade		140 000 €	35 000 €	25%
Opération d'équipement n° 106 - MIPT		25 000 €	6 000 €	24%
Opération d'équipement n° 10007 - Travaux gymnase		10 815 000 €	1 000 000 €	9%
Opération d'équipement n° 10009 - Complexe aquatique		100 000 €	25 000 €	25 %

BUDGET ORDURES MENAGERES**Section d'investissement**

+/-

Chapitre	Compte	Prévu 2023	Ouverts 2024	Pourcentage
----------	--------	------------	--------------	-------------

Dépenses

20- Immobilisations incorporelles		45 000 €	10 000 €	22%
21- Immobilisations corporelles		630 000 €	120 000 €	19%
23- Immobilisations en cours		1 000 000 €	200 000 €	20%

BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

Section d'investissement

+/-

Chapitre	Compte	Prévu 2023	Ouverts 2024	Pourcentage
----------	--------	------------	--------------	-------------

Dépenses

20- Immobilisations incorporelles		40 000 €	10 000 €	25%
21- Immobilisations corporelles		130 000 €	30 000 €	23%
23- Immobilisations en cours		630 000 €	120 000 €	19%
	Opération d'équipement n°10004 - Cristalleries	1 385 000 €	250 000 €	18%
	Opération d'équipement n°10010 – Projet LISI	2 900 000 €	290 000 €	10%

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

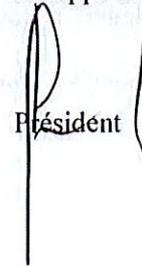
Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,



Président

